



Reconnaissance de dettes et divorce

Par Justice2023

Bonjour,

Je suis marié sous le régime séparation de biens. En 2018, j'ai fait une reconnaissance de dettes pour mon ex-futur épouse pour une somme de 20000 €, entre temps elle a hérité d'un pavillon de son père et un appartement de 32 M2. Elle m'a proposé de lui réaliser les travaux de A à Z, et la gestion locative contre effacement de ma dette. Une fois, les travaux de 4 mois finis, l'appartement loué 850 €, j'ai lui demandé de me faire un papier où elle reconnaît notre compromis, à chaque fois entre " j'ai pas le temps " " on verra ça après "....etc, j'ai jamais eu ce papier. En 2022 on se sépare, aujourd'hui, elle me réclame d'honneur ma reconnaissance de dettes. J'ai encore les photos des travaux (électricité, parquet,...etc) et deux témoignages.

J'ai lui proposé d'engager un expert pour évaluer le coût des travaux réalisés, soit elle me rembourse ou je lui rembourse la différence. Elle a refusée. Elle est beaucoup plus dans la vengeance car elle supporte mal mon départ du foyer conjugal après une succession de plusieurs problèmes...

Vu que l'issue d'un divorce à l'amiable avec elle est impossible, je sais pas si le divorce contentieux, j aurai gain de cause.

Cette histoire me stresse énormément.

Je serai très reconnaissant pour votre aide.

Merci de vos réponses

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Si vous n'avez pas encore pris un avocat, c'est le moment, car le meilleur moyen d'obtenir réparation éventuelle.

Par Isadore

Bonjour,

Que prévoit la reconnaissance de dettes pour le remboursement (dates, etc.) ?

Vous avez payé les travaux ou vous les avez faits vous-même ?

Un avocat est obligatoire pour un divorce, il faut donc en choisir un.